

## **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**AFFAIRE SUIVIE PAR MME PREVOST

Nos réf: OP/2018-650

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION ILE-DE-FRANCE DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

BEAUMONT-SUR-OISE

A l'attention des Riverains Rues Jean Zay et Croix des Bannis, allées des Mouettes et du Saint Père

95260 BEAUMONT SUR OISE

Objet: Travaux de voirie rues Jean Zay et Croix des Bannis

Le 11 octobre 2018

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que des travaux d'aménagements de voirie situés rue Jean Zay (depuis l'intersection avec la rue Croix des Bannis jusqu'à l'intersection avec la rue Ferme de Mours) et rue Croix des Bannis débuteront à partir du 22 octobre prochain pour une durée de 2 semaines, dans le cadre de la sécurisation des abords des établissements scolaires.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise S.T.P.E sous le contrôle des Services Techniques de la commune.

Afin d'assurer la sécurité de tous durant ces travaux et permettre leur réalisation rapide, des mesures temporaires de circulation et de stationnement seront édictées, à savoir :

- Le stationnement sera interdit rues Jean Zay et Croix des Bannis à compter du 22 octobre 2018 jusqu'à l'achèvement des travaux.
- La circulation de tous les véhicules sera interdite sur toute l'emprise du chantier. Les riverains de la rue Croix des Bannis seront autorisés à emprunter ladite rue en double sens de circulation depuis l'avenue Carnot. La circulation en double sens sera autorisée sur une partie de la rue Jean Zay pour l'accès des riverains et des véhicules de service aux habitations.

L'accès en voiture pour les riverains possédant une entrée de propriété ou un garage sera préservé à minima et devra se faire de préférence en début de journée avant 08h00 et en fin de journée après 17h00.

Les ordures ménagères seront gérées par l'entreprise réalisant les travaux. Les conteneurs et sacs seront transportés et entreposés aux extrémités du chantier. Les conteneurs seront rapportés devant les propriétés par cette même entreprise.

Conscients de la gêne occasionnée dans votre vie quotidienne, nous comptons sur votre coopération pour permettre le déroulement de ces travaux dans les meilleures conditions.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Maire et par délégation, l'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de la Voirie, des Travaux et des Espaces Verts

Pierre FOIREST